



ASMA de la Vienne  
DDT  
20 rue de la Providence  
B.P. 80523  
86020 POITIERS CEDEX

## COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 octobre 2017

### Présents :

*Lisiane BELLOY, lycée Montmorillon*  
*Véronique BOUNAIX, DDPP*  
*Alain DELAVAL, retraité*  
*Marcel FOURÉ, retraité*  
*Elodie GORICHON, DDT*  
*Geneviève GUILLOT, DRAAF*  
*Marielle LACHETEAU, lycée Kyoto*  
*Christian LE DU, DDPP*  
*Philippe MARCEAU, retraité*  
*Sandrine MIRASSOU, lycée Thuré*  
*Eric OUVRARD, DRAAF*  
*Cathy POUPAULT, lycée Thuré*  
*Bernadette RÉGNER, retraitée*  
*Marie-Josèphe RUFFO-GALINDO, retraitée*  
*Mélanie SKORACKI, lycée Venours*

### Absentes - Excusées :

*Geneviève BOUHET, retraitée*  
*Natacha CLÉMENT, ASP*  
*Mireille FÉMÉNIAS, retraitée*  
*Françoise GENDRAUD, CPCM*  
*Jocelyne JACQUOT, ASP*  
*Sandrine LABROUSSE, DDPP*  
*Joëlle PERRIN, retraitée*

Alain DELAVAL, Président, après avoir remercié le Proviseur du LPA de Montmorillon d'accueillir le Conseil d'Administration, remercie les participants et souligne et remercie la présence en tant qu'auditeur de Marie-France LEGROS, agent administratif au Lycée Kyoto, qui accepterait de devenir correspondante locale aux côtés de Marielle LACHETEAU après les élections de 2018.

### 1. BILAN FINANCIER

Marielle LACHETEAU, à qui délégation de signature a été accordée par le CA, présente le bilan financier positif de l'association qui n'appelle aucune remarque de la part des participants qui l'approuvent à l'unanimité. Les réserves permettent d'envisager sereinement l'année 2018.

### 2. BILAN DES SORTIES

Les 6 sorties organisées ont permis de faire "voyager" 265 agents et leur famille. L'organisation réservation/règlement a parfaitement bien fonctionné et sera reconduite pour les actions 2018.

La sortie La Rochelle/Rochefort ayant été annulée à la dernière minute pour des raisons de transport a permis de dégager un excédent qui a été reporté sur la journée prévue le 2 décembre à Paris et a donc permis à 10 personnes en liste d'attente et n'ayant jamais bénéficié de cette sortie de pouvoir "prendre le train" et ainsi de constituer un groupe conséquent de 60 personnes, adultes, jeunes et enfants.

Nous pouvons donc nous féliciter d'avoir respecté les prévisions budgétaires (10 000 €) avec un solde positif de 737 €.

### **3. AGENTS NON MAAF**

Suite au dernier CA, il est proposé, via les correspondants locaux, aux agents hors MAAF de bénéficier de l'ASMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 moyennant une cotisation annuelle de 20 €/agent. 27 agents ont manifesté le désir de rejoindre l'ASMA. Les inscriptions seront closes au 10 décembre et dès le 1<sup>er</sup> janvier les correspondants locaux collecteront les chèques qui seront adressés à B. REGNER.

### **4. BILAN BILLETTERIE**

Chèques Lire/disque : 262 chèques lire et 44 chèques disque ont été vendus au 22/9/2017 soit 306 pour 37 agents bénéficiaires. Il reste 310 chèques lire en stock ce qui va nous permettre de terminer l'année sans problème. Néanmoins, début 2018 il conviendra de faire une commande de chèques culture auprès de UP, le chèque culture remplaçant désormais les CL/CD. Le bureau a proposé une valeur faciale de 15 €. En retenant une remise de 20 %, le chèque serait vendu 12 € avec un maximum de 10/agent. Le prochain CA devra entériner cette proposition.

Billetterie Ciné : les ventes accusent une baisse mais les tarifs réduits pour les – 16 ans ont sans doute contribué à cela.

Billetterie TAP : l'ASMA a adhéré en achetant une carte à 35 € ce qui a permis à la correspondante d'acheter 31 billets pour 598 € ; individuellement il est possible de s'abonner en ligne, aussi il est difficile d'évaluer le nombre d'abonnements souscrits.

Maintenant, pour acheter un billet TAP il faut absolument s'adresser à Geneviève GUILLOT, sous réserve de disponibilité billetterie.

La Hune : l'ASMA propose de fournir à la Hune la liste des agents du MAAF afin que, via un code qui nous sera affecté, puissent bénéficier des tarifs CE, sans engagement de l'association.

### **5. RENOUELEMENT CARTES TAMTAM**

Même si cette carte ne fait pas l'unanimité, les agents intéressés devront s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> décembre afin de faire renouveler cette carte famille vendue 4 €, payable en chèque auprès des correspondants de sites. En janvier une commande sera faite pour les agents non MAAF qui rejoindront l'ASMA.

Des CL, sur site, souhaitent une information élargie sur les offres Tamtam. Les responsables de Tamtam en sont, a priori d'accord. Bernadette RÉGNER va se rapprocher de Tamtam Ice pour s'assurer de la faisabilité et en aviser les CL.

### **6. FIN D'ANNEE - NOEL ENFANTS**

L'ASMA reconduit le ciné pour gratuit pour les enfants de 3 à 11 ans ; 2 parents accompagnants maximum par famille pourront bénéficier d'une entrée ciné à 3 €. Les inscriptions sont à adresser au correspondant billetterie au plus tard le 10 novembre afin que les commandes puissent se faire sereinement.

### **7. PROJETS 2018**

Le bureau n'a pas attendu ce CA pour préparer 2018 et notamment le spectacle LES BODIN'S Grandeur nature de 2018 qui affichait complet –pour les groupes- déjà en juillet. Néanmoins, l'ASMA a pu acheter 50 places pour le dimanche 8 juillet, spectacle à 22 h 15 pour une arrivée à Descartes vers 21 h et un retour vers Poitiers après le spectacle qui se termine à 1 h 30.

Malgré le chèque de paiement, il est impératif de confirmer l'effectif des adultes et des enfants pour début décembre. Ainsi, les inscriptions pour cette sortie seront ouvertes le 19 octobre, avec une information blog dès le 13 octobre. Les inscriptions se font auprès de [regner@wanadoo.fr](mailto:regner@wanadoo.fr) avec copie de la demande au CL à qui le chèque de règlement est remis pour valider l'inscription. L'ensemble des chèques sera ensuite adressé à B. RÉGNER. On peut d'ores et déjà penser faire des déçus mais qu'à cela ne tienne, l'an prochain nous renouvelerons cette offre. Les places sont achetées 34 €/adulte et 20 €/enfant – 12 ans et sont revendues 10 € à nos agents et leur famille.

Plusieurs propositions ont été faites aux membres du CA dont le samedi 23 juin au parc de Walibi près d'Agen et la visite du Château de Brézé + abbaye de Fontevraud le samedi 22 septembre. Ces 2 sorties ont été validées par les membres présents.

Pour le prochain CA deux autres projets devraient être présentés : Zoo de la Flèche le dimanche 20 mai et un projet à Nantes avec entre autre Le Grand Éléphant-les Machines de l'Ile le 28 ou 29 avril.

Pour la fin 2018, il est proposé la Féerie de Noël dans les Châteaux de la Loire en décembre ; il conviendra en temps utile de choisir le château sachant que chaque année 5 châteaux sont concernés.

Nous ferons appel à Demellier Tourisme pour le transport des participants et les effectifs pourront être portés à 57, sauf pour les Bodin's ou seulement 50 personnes –et pas une de plus- pourront s'inscrire.

## 8. ELECTIONS

Le renouvellement du CA via les élections est annoncé pour l'an prochain. D'ores et déjà, il est bon que chacun se positionne pour les 3 ans à venir. Pour l'instant, le calendrier n'est pas connu. Bien entendu le cercle ne demande qu'à s'agrandir.

## 9. RENCONTRE PRESIDENTE ASMA NATIONALE

Patricia EBERSVEILLER rencontre les AD 16, 17, 79 et 86 le mardi 7 novembre à la DRAAF de Poitiers. Nous attendons les formulaires d'inscription sachant qu'il est prévu 3 personnes par AD. L'ASMA86 invite le bureau à participer. Bien entendu cette rencontre doit être l'occasion d'échanges et de questionnements.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

- Remise sur activité : l'information est portée sur le blog et déjà des agents se sont manifestés pour en bénéficier. La date limite d'inscription est fixée au 15 février 2018. Le montant de la remise sera fixé après les inscriptions et dans le respect du budget prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

**Le prochain CA est fixé au lundii 11 décembre à 9 heures 30 au Lycée kyoto à Poitiers et sera suivi d'un repas pris en commun.**

Le Président,  
Alain DELAVAL

